



Succession conjoint survivant

Par **Suzette**, le **01/01/2010** à **15:41**

Bonjour,

Mon frère sans enfants (ni ascendants) veut se marier avec une personne divorcée ayant eu trois enfants.

Il n'y aura pas de contrat de mariage mais une donation de l'usufruit au dernier vivant.

En cas de décès de mon frère, quelle sera la part d'héritage de sa femme sur le patrimoine de mon frère.

Merci pour votre réponse.

Par **HUDEJU**, le **01/01/2010** à **16:00**

Bonjour

En principe rien , uniquement la jouissance du bien à moins qu'ils fassent un enfant ensemble où cela sera lui l'héritier .

Par **philippe**, le **05/01/2010** à **23:35**

Apparemment, selon la dernière loi de succession entre époux, si votre frère n'a pas d'enfant, sa femme héritera de TOUT son capital (financier et immobilier acquis) ainsi que la moitié de l'héritage provenant des parents de son mari, l'autre moitié ira à ses frères et soeurs (ou leurs

enfants s'ils sont décédés).

Cordialement,